

Affaires courantes

a) de la valeur de la contrepartie relative aux fournitures taxables, sur les acquéreurs de ces fournitures effectuées au Canada;

b) du total de la valeur à l'acquitté des produits et de la taxe d'accise imposée en vertu de la Loi sur la taxe d'accise relativement aux produits importés, sur les personnes qui importent des produits;

c) de la valeur de la contrepartie relative aux fournitures taxables importées, sauf les produits, sur les acquéreurs qui résident au Canada.

Bref, je pense qu'il faut noter que la motion de voies et moyens dont il s'agit présente un énoncé très large de l'initiative financière du gouvernement en ce qui concerne la taxe sur les produits et services et paraît donc offrir de très larges possibilités quant aux amendements au projet de loi, naturellement pourvu qu'on ne dépasse pas le plafond de 7 p. 100.

Ce sont les termes de la motion, qui doivent guider les députés dans la rédaction de tout amendement que je viens d'énoncer. Par conséquent, vu que le ministre a expliqué à la Chambre que la motion suffit et qu'elle ne tire aucun des pouvoirs requis des documents diffusés précédemment par le gouvernement, la présidence conclut que le projet de loi C-52 fondé sur la motion de voies et moyens peut maintenant subir l'étape de la deuxième lecture.

Je voudrais dire en outre que l'argument du député de Kamloops avait fait l'objet d'une excellente recherche et qu'il avait été présenté très succinctement. J'espère que les députés seront d'avis que cette décision traite convenablement de la question.

Je remercie le ministre de l'aide qu'il a apportée à la présidence pour clarifier ses déclarations.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans le feu de la discussion pendant la période des questions, plusieurs de mes collègues et moi avons entendu le député de Burin—Saint-Georges dire que je mentais. C'est faux et antiparlementaire, et je me demande s'il saisirait l'occasion de se rétracter.

M. le Président: Avant que le député ne réponde, je veux assurer le ministre et les autres députés que je n'ai pas entendu cela, mais l'affaire est maintenant entre les deux députés. Je ne peux que me fier à leurs réponses.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si j'avais dit quoi que ce soit d'antiparlementaire, je retirerais ces paroles sans hésiter. J'ai fait remarquer au ministre, qui m'avait accusé d'avoir prononcé des faussetés, que je pensais qu'il avait peut-être fait la même chose. J'ai utilisé le terme «faussetés» et j'ai poursuivi en disant que j'utiliserais un autre terme si je le pouvais. Toutefois, si l'on a jugé que j'ai dit quelque chose d'antiparlementaire, je me rétracte sans aucune réserve.

• (1520)

M. le Président: Je remercie le député. Les députés doivent évidemment se rappeler que l'enthousiasme que soulève parfois la période des questions peut créer des problèmes pour la présidence ainsi que pour d'autres députés qui attendent leur tour pour soulever des questions importantes et pour les ministres qui voudraient sans doute répondre à ces questions. Il est important que, pendant ces échanges, les députés n'oublient pas que leurs collègues veulent aussi se faire entendre. Je remercie les députés.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRETS**RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS**

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont la liste est jointe.

* * *

PÉTITIONS**RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 18 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]